



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

Mesdames et Messieurs
les Conseillères et Conseillers communaux

Romanel, le 29 novembre 2023/mk

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués à la séance ordinaire du Conseil communal

jeudi 14 décembre 2023, 19h00, à la Villageoise

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
6. Rapport municipal N°44/2023 « **Réponse au postulat de M. Nathan Vannay et consorts – Amélioration de la communication au sein de notre commune** »
7. Préavis municipal N°46/2023 « **Budget 2024** »
8. Préavis municipal N°47/2023 « **Changement des installations frigorifiques de l'Auberge communale de la Charrue** »
9. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés : discussion et résolution sur l'interpellation de M. Thierry Henry et consorts (« Places de parking dans la commune »)
10. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
11. Propositions individuelles et divers

Par ailleurs, nous vous rappelons que les rapports des Commissions peuvent être consultés sur le site www.romanel-sur-lausanne.ch dès le 12 décembre 2023.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guillaume DERIAZ

Annexes : 1 rapport municipal et 2 préavis municipaux

Amendement Nathan Vannay

: Charge informatique

Page 25, 02230, 3118.00 Développement-acquisition logiciels-licences. L'amendement propose de diminuer le montant de 86800.00 à 36800.00 soit une diminution de 50000.00 CHF. Ce montant devrait permettre de couvrir les frais de migration standard et laisserait ainsi la municipalité revenir avec des préavis pour les autres dépenses.